Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212901847-20251208-PLOU25_NR63-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUENAN

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 23
En exercice : 23
Qui ont pris part aux délibérations : 21

PLOUENAN
Poanian evit padout

Séance du 3 décembre 2025

Le trois décembre deux mil vingt-cinq à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence d'Aline CHEVAUCHER, le maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, le maire, A. MARC, M. SAILLOUR, V. LE BOULCH, JP. CAER, O. MONCUS, M.Y. LE MESTRE, M. VILLENEUVE, JJ. HIRRIEN, R. JEZEQUEL, M. QUILLEVERE, E. TANGUY, A. LE BIAN, K. KERNEIS, M.H. PETIT, D. CAZUC, L. PENNORS, , A. BOUL'CH, D. LE GALL

Excusés : H. GUENA, H. BEAUMIN, JM. SEVERE, G. KERBIRIOU.
Procuration de Monsieur SEVERE à Madame PENNORS
Procuration de Madame BEAUMIN à Madame le Maire

Mickael VILLENEUVE a été nommée secrétaire.

DÉLIBÉRATION N° 2025- 19-08-08
Création d'un poste d'agent de maîtrise principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant la liste des agents éligibles à un avancement de grade communiquée par le Centre de Gestion du Finistère,

Considérant les Lignes Directrices de Gestion de la commune,

Vu l'avis favorable rendu à l'unanimité par le Comité Social Territorial en séance du 30 septembre 2025 concernant le Tableau des emplois et
- la suppression d'un emploi de Agent de Maîtrise, à temps complet
- la création d'un emploi de Agent de Maîtrise Principal à temps complet.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve
La création de poste correspondant à partir du 1er octobre 2025.

Extrait certifié conforme

Le Maire,
Aline CHEVAUCHER

MAIRIE DE PLOUENAN
29 (Finistère)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture et publication ou notification